Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501059-20251126-DELCNE2025075-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DUBOIS Mickaël, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, RENOU Laëtitia, MARTINNE Anne-Laure, ABDELSALAM Koï.
Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia donne pouvoir à ERRARD Michel, Mme MANCEAU Martine donne pouvoir à MANCEAU Martine, Mme MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à GUESDON Marie-Christine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 21 novembre 2025.

Madame PAQUET Sakina a été élue secrétaire de séance.

N° 2025.075 – Proposition acquisition d'un terrain – OAP de la Valière

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un terrain situé dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Valière, d'une surface d'environ 888 m² parcelle cadastrée E n° 670 appartenant à M. et Mme LOUVEL René, au prix de 40,00 €/m² net vendeur.



…/…

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501059-20251126-DELCNE2025075-DE

…/…

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix l'acquisition de ce terrain à M. et Mme LOUVEL René au prix de 40,00 €/m² net vendeur, la surface exacte sera définie par le bornage,
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré pour établir l'acte de vente,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,